



**UNION INTERFEDERALE DES AGENTS
DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE
OUVRIERE**
46, rue des Petites Ecuries 75010 – PARIS
(Tél. : 01.44.83.65.55)

AUDIENCE CHEZ M. WOERTH - LE JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2009

L'UIAFP-FO a été reçue pendant plus d'une heure et demie ce matin par M. Woerth, Ministre de la Fonction publique.

L'UIAFP-FO a abordé différents thèmes et présenté ses revendications.

- **Les thèmes statutaires :**

- **Catégorie B**

- L'UIAFP-FO a évoqué le reclassement B vers B qui n'est pas traité par les textes du « NES » (nouvel espace statutaire), la transposition du NES aux contractuels sur grille indiciaire.

- Nous avons contesté le NES concernant notamment les corps techniques (CII) et insisté pour que les négociations en cours pour certains corps aboutissent favorablement avant la mise en œuvre du NES : infirmiers hospitaliers, techniciens supérieurs etc.

- Concernant les infirmières de prévention (Fonction publique de l'Etat), le ministre s'est dit ouvert à regarder leur situation.

- Enfin, concernant les reclassements B en A antérieurs à 2007, le ministre demeure complètement fermé à toute mesure en faveur des agents reclassés selon le dispositif qui prévalait avant 2007.

- **Catégorie A**

- Nous avons continué à exiger la prise en compte de nos revendications dans la discussion sur la catégorie A, qui a démarré avec les signataires du 21 février 2008.

- Le ministre a indiqué que nous serions informés et consultés en amont de toute finalisation.

- **Les emplois**

- Les chiffres du PLF 2010 publiés à l'occasion du conseil des ministres d'hier officialisent les annonces de juin : - 34 000 emplois dans les administrations. Pas de surprise donc !

- L'UIAFP-FO a évoqué aussi l'annonce du chef de l'Etat qui vise les emplois de la Fonction publique territoriale.

- M. Woerth a confirmé la volonté gouvernementale de ne plus créer d'emplois territoriaux !

- **La RGPP**

- Nous avons rappelé notre demande que la future charte de gestion des DDI soit visée par chaque CTP ministériel concerné. Le ministre nous a répondu favorablement : la charte sera mise à l'ordre du jour des CTP ministériels après le passage en CSFPE prévu en novembre.

- Concernant la réorganisation départementale, FO a demandé que les agents dont le poste est supprimé ou susceptible de l'être, puissent se faire accompagner, s'ils le souhaitent, par un représentant syndical lors de l'entrevue avec le chef de service.

- Le ministre ne nous a pas véritablement répondu mais a paru ouvert à cette modalité.

Par ailleurs, nous avons demandé une pause dans la mise en œuvre du logiciel CHORUS dans les ministères. M. Woerth n'a pas suivi notre demande mais proposé que ce sujet soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine commission de modernisation.

- **Le dialogue social**

La discussion parlementaire sur le projet de loi relatif au dialogue social dans la Fonction publique devrait débuter au 1^{er} semestre 2010.

FO a posé la question de la date de l'élection générale CAP-CT pour les 3 versants de la Fonction publique. Le ministre ne nous a donné aucune indication, hormis l'estimation faite du délai nécessaire entre la décision d'organiser des élections et le scrutin : 9 mois. Ce qui implique que l'élection générale ne sera pas faite en 2010 puisque la loi ne sera pas publiée début 2010.

Concernant les DDI, FO a demandé de ne pas organiser d'élections pour le moment. Le ministre a indiqué l'obligation selon lui d'organiser des élections le plus vite possible après leur création au 1^{er} janvier 2010. Leur fonctionnement selon les modalités actuelles (CTP conjoints) ne serait pas légal.

Concernant les futures élections de représentativité dans les CT, nous avons demandé une discussion sur le niveau de calcul des droits syndicaux qui en seraient issus, ainsi que sur le niveau de leur attribution.

M. Woerth a confirmé l'ouverture prochaine des discussions sur les droits syndicaux.

- **L'ONDAM 2010**

Le Ministre nous indique que, dans le cadre du PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) pour 2010, l'ONDAM 2010 aurait une progression de dépenses de 3 %, les versements de l'Assurance-maladie aux établissements de Santé augmenteraient de 2,9 %, tandis que les dépenses du secteur médico-social augmenteraient de 5,1 %.

La délégation FO a indiqué que cette évolution est très insuffisante au moment même où la loi HPST va se mettre en place en entraînant des restructurations hospitalières qui se dérouleront dans le cadre de budgets restructurant et, qu'inévitablement, les variables d'ajustement concerneraient de nouveau la masse salariale.

- **L'action sociale**

Nous avons revendiqué la création d'une prestation en faveur des fonctionnaires retraités, et demandé une véritable politique en matière de logement social.

Paris, le 1^{er} octobre 2009